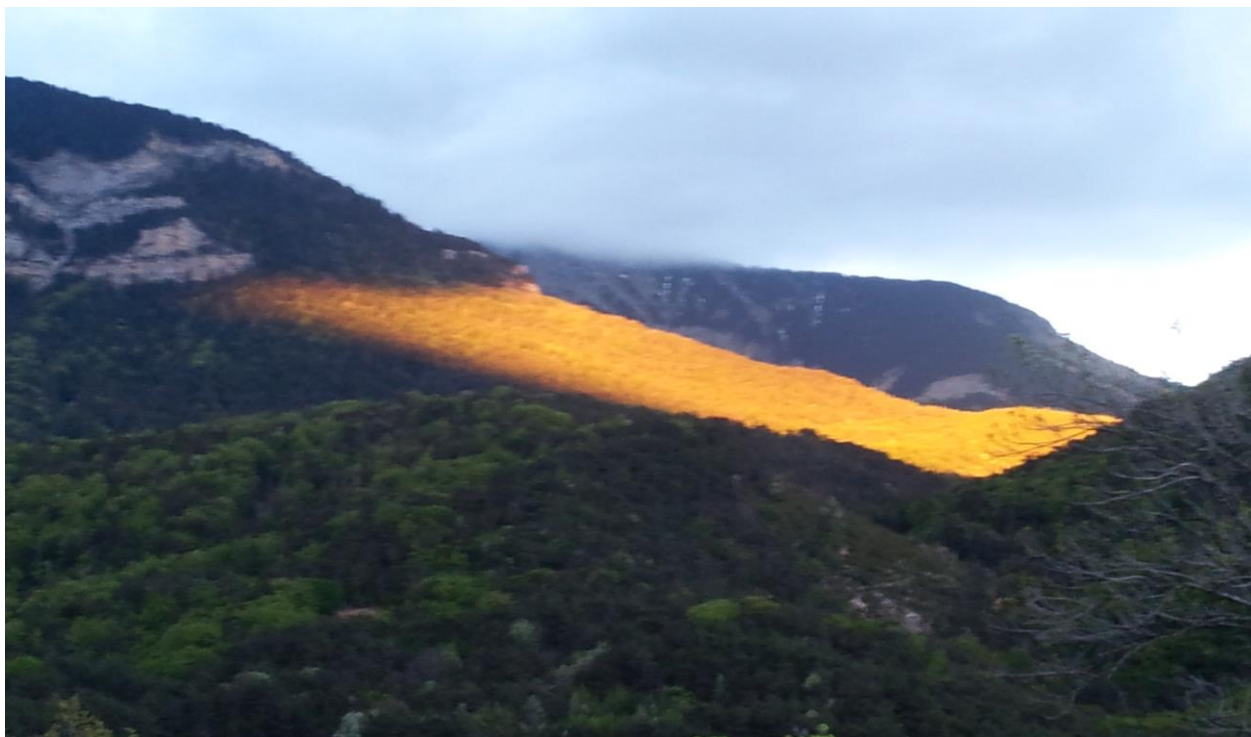




Mairie de Saint-Julien-en-Beauchêne

L'Echo du Bochaine

Eté 2014



Mot du Maire

Chers habitants

Comme nous vous l'avions dit, nous publions un « Echo du Bochaine », première production de la nouvelle équipe municipale pour maintenir un lien avec l'ensemble de la population ; selon les avis que nous avons recueillis nombreux étaient les habitants qui souhaitaient que ce lien apprécié soit reconduit.

Des améliorations seront probablement suggérées par les lecteurs, nous en tiendrons le plus grand compte.

Nous publions désormais le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal, l'affichage est pour le moment limité au seul couloir de la Mairie, mais nous allons nous efforcer de l'afficher plus largement, et notamment dans l'ensemble des hameaux. Enfin, il sera également bientôt disponible sur le site Internet que la nouvelle équipe redéfinit en ce moment même.

Nous ne détaillerons donc pas ici les diverses dispositions déjà prises en Conseil Municipal.

Par contre, la presse locale s'est récemment fait l'écho d'un « projet Eolien » pour la commune.

La région PACA a recensé de nombreux emplacements où les conditions sont réunies pour mettre en service des éoliennes de forte puissance. Certains sites de la commune, le Col de Montanit et le Clos des Seigneurs notamment, sont répertoriés comme pouvant convenir à l'installation de ces éoliennes. Nous diffuserons dans les prochaines semaines un texte d'information à l'attention de tous les habitants sur cet important sujet.

Malgré le temps de ce début du mois de Juillet, pas particulièrement séduisant, je souhaite à tous un été très agréable dans notre commune et dans ses environs.

J.-C. VALLIER

Evolution des commissions

Commission sociale :

Le conseil d'administration du Centre Social d'Aspres sur Buëch regroupe les représentants municipaux de la communauté de communes (Saint-Julien, La Faurie, Montbrand, Aspremont, Aspres, La Haute-Beaume, la Beaume et Saint Pierre d'Argençon...), et les familles bénévoles.

C'est une association qui propose des activités auprès des enfants, des jeunes et des adultes, durant toute l'année. Mme Caserta et Mme Schneyder représentent la commune à chaque conseil d'administration.

Elles permettent la transmission des programmes des activités proposées (voir tableau d'affichage au lavoir).

Pour information, une course de caisse à savon avec buvette... est prévue à Aspres le 12 août avec la présence exceptionnelle de Sébastien Augier et de son fils. Venez nombreux pour les encourager.

Commémoration du 8 mai

Une trentaine de villageois sont venus assister à cette cérémonie et nous remercions les membres de l'ancien conseil municipal d'avoir été présents pour l'occasion (J.-C. Gast, Dany Muret, Gérard Chaix, Chantal Jacquin et Jean-Luc Bauchau).

Merci à M. le Maire d'avoir su nous rappeler la gravité de ces événements et les lourdes conséquences à travers les discours pour le pays et récits de cette situation, tant sur le plan national qu'à l'échelle du village.



Apéritif du 8 mai



En cette belle journée ensoleillée pour célébrer ensemble la paix revenue depuis l'après-guerre, tout le monde s'est retrouvé autour d'un verre dans la joie et la bonne humeur. Merci à tous pour votre participation.

Fête des voisins

Année d'élection, année de tension...

Mais pas que :

« LES VOISIBLACHES »

Un rapprochement entre amis, voisins, nouvelles connaissances.

Le plaisir d'être ensemble et de partager le bonheur d'habiter St Julien ...

L'idée a germé dans une maison. Des petits papiers se sont dispersés non pas au hasard mais comme des papillons sachant cibler chaque boîte à lettre du lotissement de la Blache.

Accueil étonné pour certains, joyeux pour d'autres, un accueil affirmatif dans d'autres maisons.

Tel un gazouillage, le bouche à oreille a fait son œuvre le 15 juin. Nous étions là nous les petits, les obscurs courageux malgré des prévisions météo défavorables.

Chacun selon son goût a apporté son pain, son cœur, sa bonne humeur au fond de son humble panier.

Le repas était convivial et dans l'ambiance chaleureuse, gaie, à rire aux éclats !!!

Les gouttes venues du ciel n'ont pu que nous rapprocher dans le garage.

Comment pallier à ce temps perturbateur autrement que par une manifestation d'amitié et de formidable convivialité ?

Un soupçon de cuisine slave, mexicaine, italienne, française s'invitait dans les assiettes. Nous nous sommes sentis heureux, assagis, sereins ...

Et les bulles sont sorties à flot ... J'en ai bu un peu trop ... Tant mieux !! Tant pis...

Un groupuscule masculin a sorti les boules comme dans tous les villages de France Vive la France pays des boules et des défis !

Un pourcentage féminin qui voulait jouer a mis tout le monde d'accord.

Nous le savons tous : les femmes sont meilleures que les hommes. Peut-être un problème de chance ? Certains ont parlé de miracles ... ?

Nous nous sommes quittés sur le soir. Heureux.

Et nous vous lançons l'invitation de venir nous retrouver l'année prochaine.

Vous serez les bienvenus, vous et vos amis ☺

Les voisins de la Blache.

Fleurissement du village

Ainsi que chaque année, le fleurissement du village et de ses hameaux a été effectué. Comme pour toutes dépenses, des demandes et études de devis ont été faites pour l'achat de fleurs vivaces et annuelles. A l'aide d'habitants du village, les préparations des jardinières et les plantations ont été réalisées : l'équipe municipale remercie Mme Algoud présente du début à la fin, ainsi que Mme Bermond et Mme Fontana pour leur participation. Certaines jardinières de géranium ont pu être conservées pour cette année. Elles ont seulement nécessité un rafraîchissement et ont été installées aux emplacements habituels.

Des fleurs ont été ajoutées au hameau des Oches en espérant

qu'elles ne soient pas mangées par les chèvres. En ce qui concerne le lavoir, M. et Mme Bauer ont offert des supports et des suspensions pour fleurir cet endroit qui ne pouvait l'être jusqu'à présent. Remercions les habitants qui prendront soin de ces fleurs (arrosage et entretien), permettant au village de retrouver couleur et gaieté.

Nous vous souhaitons nombreux l'an prochain pour renouveler cette opération d'embellissement du village.

Carole Caserta.



Ce qui s'est passé à Saint Julien

Les feux de la St Jean : 28 juin 2014.

Orage ! au désespoir ! Du vent, des nuages toute la journée. Mais ce soir les cieux étaient avec Saint-Jean et nous. Ils furent sereins tout au long de cette soirée fort agréable entre amis venus d'ici et des environs.



Chacun a pu déguster grillades et autres spécialités cuites au barbecue attentivement surveillé par Robert Visona. Il était possible de compléter son repas avec des pizzas, quiches, tartes aux abricots et tiramisu préparés par Marielle de l'hôtel des Alpains. Le tout accompagné de la musique et des chants bretons du groupe Tor-Bihan venu de Peipin pour l'occasion. Dès 22h l'embrasement eut lieu, farandoles, chants, musique et décontraction. Jusqu'à la note finale et seulement alors, quelques gouttes de pluie pour éteindre jusqu'en 2015 ces feux de la Saint-Jean.

Je tiens à remercier Robert Visona pour la tenue du barbecue, Jo Porcellana pour son aide à l'installation des tables, tous ceux qui ont fourni le combustible nécessaire et bien sur aux nouveaux membres du Comité des fêtes.

Cécile Stéfani. Présidente du comité des fêtes.

Ce qui va se passer à Saint Julien

Exposition à l'Ecomusée.

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) a proposé à la commune de réaliser une exposition portant sur la vie à Saint-Julien-en-Beauchêne, au cours du 19ème siècle, et jusqu'en 1914, il y a exactement cent ans.

Au cours d'une réunion à l'Ecomusée, les modalités de cette exposition ont été fixées.

Des panneaux réalisés par le Sivu seront présentés aux visiteurs, ainsi qu'un ensemble de maquettes -la plupart réalisées par Mr Gilbert Bermond-

Les visiteurs pourront également visionner le film réalisé voici plusieurs années par un groupe animé par l'équipe municipale précédente, et avec une participation appréciée de Madame Nathalie Nicolas, qui exerçait alors la fonction de conservatrice de l'Ecomusée.



L'exposition sera inaugurée le Samedi 26 Juillet prochain, et sera ouverte au public largement, entre le 27 Juillet et le 20 Septembre, selon les horaires suivants :

-de 13h30 à 18h30 les lundis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches.

-et en outre, en matinée, le samedi et le dimanche.

L'entrée de l'exposition est gratuite. Nous espérons que le public viendra nombreux.

Comité des Fêtes.

Samedi 19 juillet – Fête du village : Animations en journée, Bal en soirée.

Mercredi 23 juillet – Lecture Giono avec la possible participation de M. Ferber.

Dimanche 31 Août - Concert OPUS

Animations diverses

Une course en caisse à savon

Le rôle d'un Centre Social est de soutenir les projets des habitants. Monsieur CONVERS et son fils Timmy nous ont présenté leur projet:

Une course de Caisse à Savon à Aspres sur Buech le Samedi 2 Aout 2014.

Après une rencontre avec Sébastien AUGIER (champion du monde de rallye) la famille a construit une réplique de ce véhicule médaillé « champion du monde ».

Nous avons de suite été séduits et avons proposé notre soutien à ce projet ambitieux. Les organisateurs comptent sur une centaine de visiteurs (coureurs compris). De plus cette journée sera un chassé-croisé des vacanciers sur l'axe Grenoble-Marseille.

Pour que ce projet soit une réussite nous avons besoin de vous tous :

- Tout d'abord pour être aux abords de la route et encourager ces coureurs
- Nous cherchons des bénévoles :
 - o 4 personnes pour la mise en place de la piste (balisage et barrières) le vendredi après-midi de 14h00 à 18h00.
 - o Pour tenir le snack (BBQ, frites, gâteaux et crêpes) le samedi de 10h00 à 16h00. Précisez si vous ne pouvez faire qu'une tranche horaire et laquelle.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'équipe du Centre Social.



Vous avez la parole...

Cette rubrique est ouverte à tous. Si l'écriture n'est pas pour vous le moyen le plus simple de l'enrichir n'hésitez pas à contacter Carole ou Laëticia qui transmettront votre demande au comité de rédaction pour formuler vos idées.

Les photos insolites ou les bons moments passés au village en compagnie d'amis sont aussi un moyen de transmettre à chacun le plaisir que nous avons de vivre ici à Saint-Julien.

L'idée d'une activité de tir à l'arc (sans doute associatif) en pleine nature, sur cible a germé, et semble pouvoir se concrétiser sur le village. Nous vous tiendrons informés de la suite dans un prochain Info-Mairie.

M. Philippe Pargade de Montama se propose d'accompagner des groupes de randonneurs sur les sentiers et hauteurs de Saint-Julien pour leur faire découvrir la beauté souvent cachée de notre paysage. N'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous avec lui.

Saint-Julien, petit village gaulois des Hautes-Alpes, est entouré de splendides montagnes, d'agréables forêts et traversé par une jolie rivière qui attire chaque année de nombreux pêcheurs.

Avec ces conditions de vie agréables et cet environnement magnifique on pourrait penser que la vie est paisible, mais hélas ce n'est pas toujours le cas, car qui dit village gaulois dit aussi querelles, rancunes, passé qui ressurgit, vengeance, etc...

Les villageois sont tous différents, ce qui fait la richesse du village, mais que ces différences contribuent à nous enrichir et non à nous diviser, car qu'avons-nous à gagner en agissant de la sorte ! Rien.

Nous avons des idées opposées, des goûts différents, des manières d'aborder et de résoudre ces problèmes différemment. Certains aiment le rouge, d'autre le bleu, celui-ci vote à gauche, celle-là à droite, cet homme aime écouter du rock'n'roll, cette femme préfère la musique classique.

Ce n'est pas parce que nous avons des opinions opposées, des points de vue et des goûts différents que nous ne pouvons pas nous entendre, nous comprendre, nous aimer.

Si nous ne sommes pas attirés par une personne disons lui simplement bonjour et au revoir, le lien même faible existe à partir de ce court instant. Un tel ne pense pas comme moi, il en a le droit, ce n'est pas grave et je ne dois pas le mépriser pour autant ni dire du mal de lui.

Nous ne sommes que de passage sur cette terre pour une vie qui passe bien trop vite, alors essayons de nous entendre et de nous côtoyer le plus sereinement possible car nous avons tous à y gagner.

Evitons de colporter des rumeurs, de dire du mal de celle-ci ou de celle-là, de juger les actes des autres, de faire courir des bruits, de déformer des propres entendus, bref d'effectuer des actions négatives qui nuisent à nos semblables, contribuent à détériorer nos relations avec les autres et minent l'ambiance d'un petit village.

N'attendons pas que ce soit l'autre qui change avec nous, faisons tous un effort pour modifier positivement notre relation à l'autre et la convivialité se renforcera.

Pour terminer une citation du Dalaï Lama. L'être humain perd sa santé à gagner de l'argent et par la suite il perd son argent à se refaire une santé.

Il pense au futur au point d'oublier le présent, de sorte qu'il ne vit dans le présent, ni dans le futur. Finalement, il vit comme s'il n'allait jamais mourir et il meurt comme s'il n'avait jamais vécu.

Sylvain Kortz.

Poème à méditer

Le Vieillard et les trois jeunes Hommes

Un octogénaire plantait.

Passe encor de bâtir ; mais planter à cet âge !

Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage ;

Assurément il radotait.

Car, au nom des Dieux, je vous prie,

Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir ?

Autant qu'un Patriarche il vous faudrait vieillir.

A quoi bon charger votre vie

Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous ?

Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées :

Quittez le long espoir et les vastes pensées ;

Tout cela ne convient qu'à nous.

- Il ne convient pas à vous-mêmes,

Repartit le Vieillard. Tout établissement

Vient tard et dure peu. La main des Parques blêmes

De vos jours et des miens se joue également.

Nos termes sont pareils par leur courte durée.

Qui de nous des clartés de la voûte azurée

Doit jouir le dernier ? Est-il aucun moment

Qui vous puisse assurer d'un second seulement ?

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage :
Eh bien défendez-vous au Sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui ?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui :
J'en puis jouir demain, et quelques jours encore ;
Je puis enfin compter l'Aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux.
Le Vieillard eut raison ; l'un des trois jouvenceaux
Se noya dès le port allant à l'Amérique ;
L'autre, afin de monter aux grandes dignités,
Dans les emplois de Mars servant la République,
Par un coup imprévu vit ses jours emportés.
Le troisième tomba d'un arbre
Que lui-même il voulut enter ;
Et pleurés du Vieillard, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter.

Jean de la Fontaine - Les Fables

La Fontaine nous conte l'histoire d'un vieillard faisant des projets d'avenir (il faisait des plantations), méprisés par trois jeunes du voisinage... qui moururent les premiers !

La fable montre que la mort nous guette à tout âge.

Carole Caserta.

Anecdote

Histoire du Moulin Blanc

Tous les habitants de la commune connaissent le « chemin du moulin ». Mais il peut y avoir confusion, pour certains, entre le chemin qui serpente entre le Buëch et la voie ferrée, qui permet de rejoindre le Pont Bleu à partir de la passerelle qui franchit la rivière au droit de l'ancien four banal, et le chemin du moulin proprement dit, qui lui, est situé complètement à l'ouest de la voie ferrée, et qui depuis le Pont de Montama rejoint la maison isolée actuellement la propriété de Monsieur Jean Blanc.

Face à l'habitation actuelle, un moulin avait été construit, il y a plusieurs siècles.

Ce moulin devint propriété de la famille Bonthoux, les membres de cette famille en furent propriétaires de père en fils durant des générations.



Toutefois, vers 1900, le moulin était aux Reynaud : il y avait là le père, la mère et deux fils qui eurent tous un destin tragique. La mère fut trouvée morte sur le berceau de sa dernière-née qui ne lui survécut pas. Le père fut écrasé par une pierre alors que, malgré les conseils de prudence qui lui étaient prodigués, il s'obstinait à rester sous un pont de chemin de fer dont on changeait le tablier. Le fils aîné disparut à la guerre de 14-18. Le second fils, le plus typique de la famille, était connu sous le nom de « Petit Louis » que lui avait valu sa très petite taille.

Il ne mesurait guère qu'un mètre de hauteur. Resté seul à la tête de son

moulin, il avait apporté d'ingénieuses modifications aux machines, de façon à pouvoir lui-même, malgré son inaptitude physique, continuer le travail que faisait son père.

Un peu après 1920 Joseph Borel, de retour à Saint-Julien après de longues années passées au Tonkin, décida de doter son pays natal de l'éclairage électrique. Il acheta donc une turbine que l'on plaça dans un coin du moulin. L'électricité fut installée dans le village, et Petit Louis fut promu surveillant de l'usine.

Certains soirs il lui arrivait, après avoir bu plus que de raison de se quereller dans les cafés avec d'autres consommateurs. Il rentrait alors dans son moulin et, pour se venger des railleries sans méchanceté qu'on lui avait adressées il coupait le courant, plongeant ainsi dans l'obscurité le village tout entier. Sa colère passée, il rallumait !

Une nuit cependant, la lumière ne revint pas. Le matin qui suivit, on ne vit pas Petit Louis dans le village. Le maire, le garde champêtre et quelques hommes de l'endroit s'en furent au moulin. Leurs appels restèrent sans réponse, il fallut bien entrer. Petit Louis était mort dans son lit. Avec lui s'éteignait la famille Reynaud.

Monsieur Borel ayant acheté le moulin et ses dépendances, la surveillance de la turbine fut confiée à Léonce Imbert qui en dirigea la bonne marche jusqu'en 1936, date à laquelle la compagnie Energie Alpine prit en main l'éclairage du pays.

Depuis la mort de Petit Louis le moulin n'existait plus. L'usine électrique à son tour ferma ses portes.

C'est alors que Pierre Blanc en fit l'acquisition. Il conserva intacte, au moins extérieurement, la maison d'habitation. Mais le moulin proprement dit fut complètement transformé en vue d'y installer une fabrique de jouets, ceci pendant la dernière guerre.

Les jouets en bois étaient fort à la mode, les autres matières devant être réservées à des fins plus utiles, ou plus meurtrières. Les jouets étaient découpés et façonnés à l'usine par des machines spéciales. Mais c'était la guerre, et jamais l'autorisation ne fut accordée de commencer la fabrication des jouets.

Alors, dans le moulin désaffecté, on fit des sabots, de bons sabots de toutes les pointures, des sabots bas fixés au pied par une bande de cuir. Par piles énormes ils étaient entassés dans l'entrepôt et, de là, dirigés par le train vers leur destination définitive. Les commandes arrivaient de toutes parts, dans le pays tout le monde avait des claquettes.

Puis vint la fin de la guerre, le cuir cessa d'être rare, les chaussures revinrent sur le marché et les sabots devinrent inutiles. Pour employer l'outillage qu'avait nécessité leur fabrication, on fabriqua des bois de chaises un certain temps et, de nouveau, l'usine cessa de fonctionner.

Elle rouvrit ses portes cependant une fois encore en 1950.

La maison Vergier de Saint-Jean en Royans ayant loué les locaux, on y préparait des ébauches en bois de hêtre qui, acheminées vers Saint-Jean, recevaient des formes définitives de monture de brosse ou de balai.

Maintenant, seule la maison d'habitation demeure. La turbine installée en 1920 est encore visible, mais l'alternateur qui produisait l'énergie électrique pour les habitants du village a été enlevé voici fort longtemps.

MS et JC Vallier.

STATION ÉLECTRIQUE DE ST-JULIEN-en-BEAUCHÈNE (Hautes-Alpes)

Louis REYNAUD, Propriétaire

Lampes de	bougies			
id.	id.			
id.	id.			
Location du Compteur.....				
Location d'appareils.....				
COMPTEUR				
Mois courant....				
Mois précédent...				
Consommation du mois				
Timbre de quittance.....				
Total.....				

Doit M. Blanc fils

la somme de

vingt francs

pour l'éclairage du mois de mai-juin 1929

St-Julien-en-Beauchène, le 1 juillet 1929

Pour acquit :

Reynaud

AVIS. — Le courant sera supprimé d'office à tout abonné qui sera surpris à frauder sur la consommation d'éclairage, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourront être exercées contre lui.
Aucune modification et aucune installation ne seront faites par l'abonné sans en avoir préalablement demandé par écrit l'autorisation au propriétaire de l'éclairage.



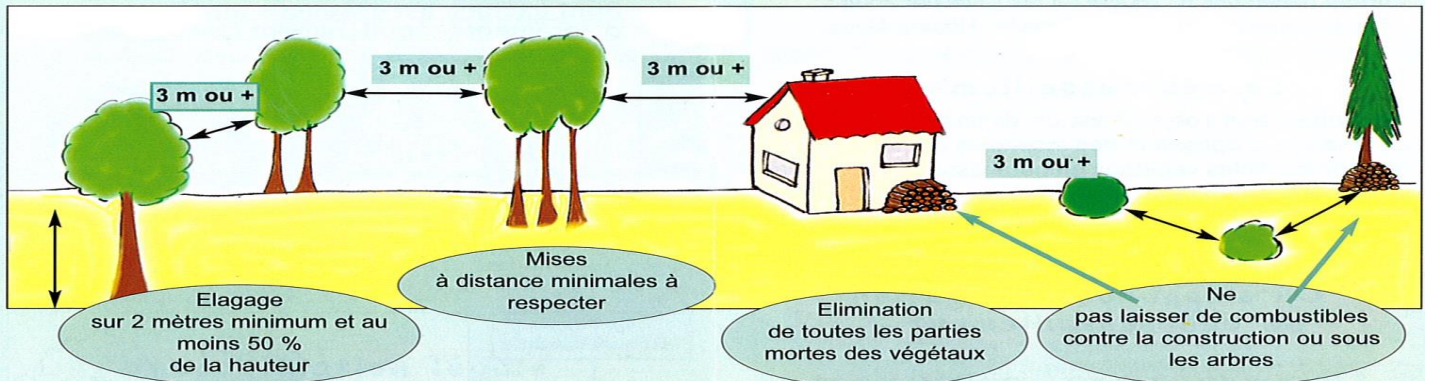
Louis Reynaud « appelé le petit meunier »

Vie citoyenne

Débroussaillage

Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS TOUT ENLEVER
mais, c'est respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation



Conseils : Vous devez **éliminer les végétaux** coupés, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu, soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage.
Un **entretien annuel** garantit le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessite un travail moins important que le premier débroussaillage.

POUR REUSSIR VOTRE DEBROUSSAILLEMENT

UN BON DEBROUSSAILLEMENT
C'EST ... D.E.B.R.O.U.S.

- . **Délimiter** le périmètre à débroussailler
- . **Elaguer** les branches basses de tous les arbres
- . **Broyer** ou couper et évacuer la végétation et abattre les arbres gênants
- . **Rechercher** quelques arbres et arbustes que vous pourrez laisser sur pied
- . **Organiser** votre chantier afin de pouvoir éliminer toute la végétation coupée
- . **Utiliser** des outils adaptés en fonction de la nature et de la surface à débroussailler
- . **Songer** à entretenir régulièrement la surface débroussaillée

Et si je ne fais rien ?

JE M'EXPOSE A :

- . La **sanction** du feu
- . Une **contravention** dont le montant peut s'élever à 1 500 €
- . Une **mise en demeure** de débroussailler et une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation.
- . Une **indemnisation du préjudice subi par les tiers**, s'il est établi qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés de ma construction
- . L'**exécution** d'office des travaux par la commune ou le Préfet, à mes frais

Le débroussaillage et le maintien en état est non seulement un devoir, mais c'est aussi une obligation. Le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier. (Art. L 322-3 du code forestier)

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 322-3-1 du code forestier)

Le non-respect de cette obligation pour le propriétaire peut donner lieu à une amende de 30 € par m² et la contravention peut s'élever à 1 500€.

Les encombrants

Depuis de nombreuses années, il avait été admis que les personnes ayant des objets à jeter pouvaient les déposer à l'arrière de la salle polyvalente, route de Durbon, où les services de ramassage venaient les prendre en charge en principe chaque dernier Mercredi du mois.

La règle implicite voulait aussi que les intéressés ne déposent pas leurs objets trop à l'avance, pour ne pas transformer en dépotoir les abords de la salle polyvalente, qui mérite mieux que cela.

Il est apparu que pour toutes sortes de raisons, les objets étaient déposés à n'importe quel moment du mois, et selon les objets déposés, l'aspect visuel n'était pas acceptable.

Il est également apparu que des objets étaient parfois déposés par des personnes n'ayant aucune attache avec la commune.

Dans ces conditions, il a été décidé que les personnes désireuses de se débarrasser d'objets « encombrants » auraient deux possibilités :

Soit : porter les objets en déchetterie, à Aspres sur Buëch. Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h, samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Soit : téléphoner aux « encombrants » de la communauté de commune, en précisant son nom et son adresse exacte. Les employés de la ComCom viendront directement récupérer les objets à jeter devant le domicile des particuliers qui en auront fait la demande, le dernier Mercredi de chaque mois. A charge pour les demandeurs de mettre les objets à évacuer devant leur domicile au plus tard la veille du passage des employés comcom.

Numéro « encombrants » : 04.92.58.66.36.

La régularisation d'espèces classées nuisibles sur la commune

La préfecture des Hautes-Alpes classe certains animaux nuisibles par arrêté préfectoral et ceci chaque année pour des motifs de santé publique, sécurité publique, prévention des dommages important aux activités agricoles, protection de la faune et de la flore tout en considérant les particularités locales.

Concernant la commune de Saint Julien en Beauchêne, l'arrêté stipule :

Art. 1 : Sont classés nuisibles : **la fouine** sur un rayon de 250 m des habitations, **le renard, la corneille, le geai des chênes et la pie bavarde**.

Art. 2 : Le propriétaire, possesseur ou fermier procède personnellement aux opérations de destruction des animaux nuisibles (**s'il possède un agrément de piégeur**), il y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder.

Art. 3 : Les espèces classées nuisibles à l'article 1 peuvent être piégées du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante par des piégeurs agréés par la préfecture conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié.

Concrètement, si vous constatez des dégâts sur poulaillers, cultures fruitières, prédatons sur petits gibiers, dégât sur stock d'ensilage bâché et bottes enrubbannées sur votre propriété, contactez la mairie afin d'établir une déclaration de dégâts elle vous orientera vers un piégeur agréé.

Le but d'une régulation d'espèce classée nuisible est motivé par le fait d'enlever les animaux causant préjudice et non d'éradiquer cette espèce. Les moyens utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur qui établit une liste très précise d'engins de piégeage, d'horaire de levée de visite et de positionnement des pièges afin de ne pas capturer d'autres espèces.



Services Mairie

Mairie Saint-Julien-en-Beauchêne : 04.92.58.16.45 (email : stjulien05@orange.fr) : Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Le secrétariat de mairie est fermé le mercredi matin du 10 septembre jusqu'en décembre

Agence Postale Communale : 04.92.51.23.16 : Lundi et Mercredi de 13h45 à 16h15 et le vendredi matin de 9h45 à 12h15.

Un grand merci à Jean-Pierre, notre employé communal qui, une fois de plus n'a pas compté son temps et ses efforts pour venir à bout de la fuite de la canalisation rue du Dauphiné, aidé de Jean Fontana.

Il lui aura fallu une semaine pour creuser, chercher l'origine de la fuite et la trouver avec les entreprises compétentes.

Le travail s'est achevé le vendredi à 21 heures, afin de rétablir une situation normale avant le week-end. Encore tous nos remerciements.

Numéros Utiles

EDF dépannage électricité : **0972 675 005**

Gendarmerie : **17**

Pompier : **18**

Samu : **15**

Secours appel mobile : **112**

Centre anti poison : **04.91.75.25.25**

Cabinets médicaux Aspres :

Mme Marie Gröll : **04.92.58.61.42**

M. Martial Lechevallier : **04.92.21.41.25**

Cabinets Médicaux Veynes :

Mes Enfoux, Formeri et Tora : **04.92.57.20.11.**

Mme Régine Pelliât et M. Gilles Mathieu : **04.92.58.05.42.**

Vétérinaire LUS : **04.92.20.15.31**

SPA (Refuge de Veynes) : **04.92.57.28.41**

Service à la personne (aux familles, à la vie quotidienne et aux personnes dépendantes) :

L'association locale ADMR du Buëch et Chauranne : **04.92.58.67.44** Aspres sur Buëch,

ADMR du Haut-Bôchaine : **04.92.58.17.97**

ADMR la Faurie : Mme Emery Danielle : **06.73.10.02.55**

CCAS de Veynes (Service à la vie quotidienne et aux personnes dépendantes) : **04.92.57.12.53.**

Aide sociale aux personnes âgées : dépliant du conseil général des Hautes-Alpes Disponible en Mairie.

Centre médico psychologique de Veynes (Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h)

Consultation gratuite de psychologue : **04.92.20.14.29.**

Resto du cœur : **04.92.23.46.38**

Bibliothèque de la Faurie : **09.62.18.97.13**

Office du tourisme d'Aspres sur Buëch : **04.92.58.68.88**

Produits locaux :

Les Créations Noelly

Marie Noëlle vous propose de réaliser tous vos travaux de couture, de la retouche à la confection jusqu'à la décoration.

Venez-vous initier au loisir créatif : Cours et stages sur mesure pour adultes et enfants.

Pour tous renseignements : 06.79.06.31.81 (laisser un message en cas d'absence) ou Créations du Bochaine : 04.92.58.10.65



Les Créations du Bochaine



Site internet : creationsdubochaine.fr

La Ferme de Baumugne



Fabrication artisanale de fromages de vaches (lait frais, fromage blanc, tommes...)

Ouverte au public en Juillet et Août le vendredi de 16h à 19h,

Et le Samedi toute l'année de 15h à 19h.

Commande possible au : 07.77.93.23.93



« Bienvenue à Jonquille »

Le potager de St Ju

LEGUMES DE SAISON, cultivés dans le respect de l'environnement,



Production et vente sur place, Préparation de commandes à emporter.



Horaires : 10 h – 12 h / 16 h - 19 h, Téléphoner aux heures d'ouverture au 07 86 84 19 74

